

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

RECUEIL SPECIAL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS

LE DÉPARTEMENT DES LANDES

OCTOBRE 2012

N° 16

date de publication : 24 octobre 2012

il est possible de consulter le RAA dans son intégralité

dans sa version papier
à la préfecture de Mont de Marsan
à la sous-préfecture de Dax

dans sa version électronique
sur le site internet de la préfecture

www.landes.gouv.fr

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	1
DECISION PORTANT DELEGATION	1
DELEGATION DE SIGNATURE.....	2
DELEGATION DE SIGNATURE.....	5

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**DECISION PORTANT DELEGATION**

Vu le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles R57-6-24, R57-7-5

Vu l'article 7 de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice et des Libertés en date du 29 avril 2010 nommant Monsieur Jacques PARIS en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Mont-de-Marsan.

ARTICLE 1:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mme DUPART Séverine, Adjointe au Directeur, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 2:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. CACHAU Laurent, Directeur Adjoint, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 3:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. MAIGNAN Stéphane, Capitaine, chef de détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 4:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. BOUCHOT Christian, lieutenant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 5:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. SAINA Xavier, Capitaine, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 6:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mme COLOGNI Laurence, Lieutenant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 7:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. GRECHEZ-CASSIAU Francis, Lieutenant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 8:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mme LAMBERT Magali, Lieutenant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 9:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. MARTEAU Yannick, Lieutenant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 10:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. VIDAL Jean-Marie, Lieutenant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 11:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mme AMENZOU Lydia, Major, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 12:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. JOUANDET Jean-François, Major, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 13:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. GERARDOT Christian, Major, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 14:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. LE FAOU Erwann, Major, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 15:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. CECCHIN Samuel, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 16:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. BEAUFRENERE Luc, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 17:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. ALAPHILIPPE Fabrice, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 18:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. CARON André, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 19:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur GUENIN Cyril, Lieutenant responsable du Pôle

Formation à compter du 11 juillet 2011, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 20:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. CHIANCAZZO Antoine, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 21:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mme COBOURG Aurélie, Première Surveillante, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 22:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mme DUPART Sandra, Première Surveillante, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 23:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. FANDARD David, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 25:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. LERCHE Gérald, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 26:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. PAUL Philippe, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 27:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. SCHENIN-KING Berry, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 28

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. SCHIRRU Mickaël, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 29

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. SIMON Philippe, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 30:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. TAYO Teddy, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 31:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. DIOUET Thibault., Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 32:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M BRUNET Gaetan., Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 33:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M JEAN Philippe., Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Mont de Marsan, le 20 septembre 2012

Le Directeur du Centre Pénitentiaire

Jacques PARIS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Chef d'établissement

Donne délégation de signature, en application du Code de Procédure Pénale (articles R57-6-23/ R57-6-24/R57-7-5)

Aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Sources : Code de Procédure Pénale	Adjoint au Directeur	Directeur Adjoint	Chef de Détenion / Adjoint au Chef de Détenion	Capitaines Lieutenants Officiers	Majors Premiers Surveillants
Suspension de l'agrément d'un mandataire agréé	R 57-6-16	X	X			
Suspension de l'emprisonnement individuel d'un détenu	D94	X	X	X	X	
Déclassement	D 432-4	X	X	X		
Mise à pied d'un emploi		X	X	X	X	
Autorisation pour les détenus de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D 432-3	X	X			
Fixation de la somme que les détenus placés en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D 122	X	X	X	X	
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D 124	X	X	X		
Demande de modification du régime d'un détenu, demande de grâce	D 258	X	X			
Décision en cas de recours gracieux des détenus, requêtes ou plaintes	D 259	X	X	X	X	
Retrait à un détenu pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	D 273	X	X	X	X	
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D 430-D431	X	X	X	X	
Décision des fouilles des détenus	R57-7-79 à R57-7-82	X	X	X	X	
Autorisation de visiter l'établissement- autorisation d'accès à l'établissement	R 57-6-24 D 277	X	X			
Toute décision en matière d'isolement	R57-7-65 ; R57-7-66 ; R57-7-70 ;R57-7-71; R57-7-72 ; R57-7-64	X	X			
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	D 283-3	X	X	X	X	
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D 330	X	X			
Autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne	D 331	X	X			
Retenue sur part disponible du compte nominatif des détenus en réparation de dommages matériels causés	D332	X	X	X	X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	D337	X	X	X		

Autorisation de remise à un tiers désigné par le détenu d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	D 340	X	X	X		
Affectation des détenus malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D 370					
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D 388	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D 389	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D 390	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D 390-1	X	X			
Autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	D 395	X	X	X		
Délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat, un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R57-6-5, R57-8-10, R57-8-11, R57, D411	X	X			
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R57-7-46 ; R57-8-12	X	X			
Interdiction pour des détenus condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille- Rétenion de correspondance écrite	R57-8-19	X	X			
Autorisation- refus- suspension pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine de téléphoner	R57-8-23	X	X			
Affectation des personnes détenues en cellule	R57-6-24	X	X	X	X	X
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	D 421	X	X	X		
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D 422	X	X	X		
Réception –envoi vers l'extérieur des publications écrites-audiovisuelles	D443-2	X	X			
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du SP pénitentiaire ou des personnes détenues	R57-9-8	X	X			
Opposition à la désignation d'un aidant	R57-8-6	X	X	X		
Acte d'engagement concernant les activités des personnes détenues	R57-9-2	X	X			
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R57-9-12					
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités	R57-9-17					

organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures						
Présidence de la CPU	D90	X	X	X	X	
Délivrances des permis de communiquer dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R57-6-5	X	X			
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D 439-4	X	X			
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D 446	X	X			
Désignation des détenus autorisés à participer à des activités	D 446	X	X	X	X	
Autorisation pour un détenu de participer à des activités culturelles ou socio-culturelles ou à des jeux excluant toute idée de gain	D 448	X	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D 449	X	X			
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	D 436-2	X	X	X		
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D 436-3	X	X			
Interdiction à un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	D 459-3	X	X	X		
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D 473	X	X			
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une délégation accordée au CE par le JAP	712-8					
Retrait du SEFIP en cas d'urgence	D147-30-47	X	X	X		
Décision de placement en DPU ou CPROU en situation de crise suicidaire d'un détenu .	R4310 du 30/11/10	X	X			

A Mont-de-Marsan, le 20 septembre 2012

Le chef d'établissement,
Jacques . PARIS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Chef d'établissement

Donne délégation de pouvoir, en application du code de procédure pénale (articles R57-6-23;R57-6-24 ; R57-7-5) aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Sources : Code de Procédure Pénale	Adjoint au Directeur	Directeur Adjoint	Chef de Détention / Adjoint au Chef de Détention	Capitaines Lieutenants Officiers	Majors Premiers Surveillants
Présidence de la commission de discipline et pouvoir de prononcer une sanction disciplinaire en commission de discipline	R57-7-6	X	X	X		
Désignation des assesseurs siégeant en commission de discipline	R57-7-8	X	X			
Engagement de poursuites disciplinaires	R57-7-5 ; R57-7-15	X	X	X	X	
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R57-7-25	X	X	X		
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R57-7-60	X	X			
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire- cellule de confinement	R57-7-5.R57-7-18	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R57-7-22	X	X	X	X	
Ordonner sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti le cas échéant de travaux de nettoyage et de fixer le délai de suspension de la sanction	R57-7-54, R57-7-55, R57-7-58	X	X	X		
Révoquer en tout ou partie le sursis à exécution les sanctions prononcées en commission de discipline	R57-7-59	X	X	X		
Dispense de tout ou partie de l'exécution de la sanction	R57-7-60	X	X	X		
Suspension ou fractionnement des sanctions prononcées en commission de discipline						
Elaboration du tableau de roulement désignant les assesseurs extérieurs appelés à siéger à la CDD	R57-7-12	X	X	X		

A Mont-de-Marsan, le 20 septembre 2012
Le Chef d'établissement,
Jacques. PARIS